



COMMISSION ARBITRES

MARDI 04-06-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°658

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent, THEVENIN Cyril

Excusés : AKYUREK Mustafa, FERNANDES Carlos

arbitres-isere@isere.fff.fr

CARNET NOIR

La CDA a appris avec consternation la disparition de **Jean MARTIN**, ancien Trésorier (1988-1992) puis Secrétaire Général du District jusqu'en 2008. Elle présente ses sincères condoléances à sa famille et lui renouvelle toute sa compassion et son soutien.

RAPPEL TRES IMPORTANT AUX ARBITRES

LA SAISON TIRE A SA FIN DANS QUELQUES JOURS. LA CDA RECOMMANDE A TOUS LES ARBITRES DE BIEN VEILLER, DES A PRESENT, AU RENOUELEMENT DE VOS DOSSIERS MEDICAUX ARBITRES 2024-2025, EN ANTICIPANT SUR LES RENDEZ-VOUS AUPRES DES SPECIALISTES. IL FAUDRA PAR CONSEQUENT TENIR COMPTE DES DELAIS RELATIVEMENT LONGS AUPRES DES CARDIOLOGUES EN PARTICULIER.
MERCİ DE COMPLETER VOS DOSSIERS DANS LES MEILLEURS DELAIS.

Le Président de la CDA félicite et remercie vivement les arbitres ayant officé les finales des Coupes de l'Isère pour leur prestation lors des matchs qui se sont déroulés à Seyssins et à Dolomieu.

NOTE AUX ARBITRES

En raison d'un sous-effectif du personnel dans le service comptabilité, les règlements des arbitres officiels seront exécutés avec un retard. Par conséquent, les paiements d'avril 2024 seront effectués durant le mois de mai 2024.

Merci de votre compréhension.

Il est porté à la connaissance des arbitres officiant en Féminines de veiller à l'observance stricte des équipements des joueuses conformément à la réglementation de la Fédération Française de Football (FFF) en son statut 1^{er} de « port ostensible de signes distinctifs... ».

COURRIER CLUB

FCO – Bourg d'Oisans : Un message vous a été envoyé concernant votre candidat arbitre.

COURRIER ARBITRE

Mejdi GZADRI : Transmis à la commission compétente.

FERMETURE D'ENQUETE

Absence arbitre D5 Poule A du 26/05/2024 match PIERRE CHATEL / SUD ISERE 2 : M. LONG Stéphane indisponible n'a pu être remplacé.

Président
Joseph SABATINO

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.